

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Canton du Monétier les Bains

Commune
LE MONETIER LES BAINS 05220

N°067/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : **13 mai 2026** Date d'affichage : **21 mai 2026**

L'an deux mil vingt-six,

Le 20 mai à 18 heures 30

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Marie REY, Maire

Etaient présents :

Jean-Marie REY, Maire

Fabrice LOISEAU, Marie-Dominique DUBOIS DENEL, Xavier DUPORT, Muriel PAYAN, adjoints
Jean-Pierre THOMAS, France-Marie JOSSERAND, Myriam BERAUD, Margot MERLE, Violaine PIQUET-GAUTHIER, Julien PHILIP, Constance DE ROHAN WILLNER

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Catherine REBATEL à Marie-Dominique DUBOIS DENEL

Absents :

Gilles DELASSUS, Mikhaël VON BRASCH

Myriam BERAUD a été élue secrétaire

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	:	15
PRESENTS	:	12
VOTANTS	:	13

OBJET : BUDGET DE LA COMMUNE - DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des modifications à apporter au budget de la commune.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Ajustement des crédits nécessaires au remboursement en intérêts de la dette : + 29 000€ au compte 66111

- Inscription des crédits nécessaires à l'annulation de titres émis sur des exercices antérieurs : + 10 000€ au compte 673

- Ces dépenses sont compensées par une augmentation des produits attendus à l'article 752 pour 39 000€

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Ajustement des crédits nécessaires au remboursement en capital de la dette : + 27 000€ au compte 1641
- Inscription des crédits nécessaires pour l'acquisition de biens : + 190 000€ au compte 2111
- Inscription des crédits nécessaires pour des travaux sur le réseau d'électrification et l'acquisition de matériel : + 10 000€ au compte 21538 et + 23 000€ au compte 2188
- Ces dépenses sont compensées par :
 - o L'inscription d'une recette en emprunt au compte 1641 pour 140 000€
 - o La baisse des dépenses à l'article 2151 pour 100 000€
 - o La baisse des dépenses à l'article 231 pour 10 000€

L'ensemble des mouvements est décrit sur le tableau ci-après :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-66111 : Intérêts réglés à échéance	0,00 €	29 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	29 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges spécifiques	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R- 752 : Revenus des immeubles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	39 000,00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	39 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	39 000,00 €	0,00 €	39 000,00 €
INVESTISSEMENT				
D-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	27 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R- 1641 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	140 000,00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	27 000,00 €	0,00 €	140 000,00 €
D-2111-105 : ACQUISITION DE TERRAINS	0,00 €	190 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2151-066 : TRAVAUX DE VOIRIE ET RESEAUX	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21538-113 : TRAVAUX RESEAUX SECS	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-106 : MOBILIER MATERIEL OUTILLAGE	0,00 €	23 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	100 000,00 €	223 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-231-246 : DEMENAGEMENT SERVICES TECHNIQUES	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	110 000,00 €	250 000,00 €	0,00 €	140 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

APPROUVE les nouvelles inscriptions budgétaires.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme

AR Prefecture

005-210500799-20260520-067_2026-BF
Reçu le 22/05/2026

Le Maire,

Jean-Marie REY



La secrétaire de séance,

Myriam BERAUD

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Myriam BERAUD', written over a faint grid background.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr